



ASBL Mémoire d'Auschwitz  
Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

## La crise des réfugiés des années 1930 (1) : la non-gestion des démocraties européennes

**Baudouin Massart**  
ASBL Mémoire d'Auschwitz

*Mai 2016*

*La crise des migrants qui touche actuellement l'Union européenne ne laisse pas d'interpeller. Et les réactions des États-membres rappellent trop souvent celles des démocraties européennes devant l'afflux des réfugiés juifs dans les années 1930. Si la situation diffère, les réflexes protectionnistes sont similaires.*

« La France est arrivée au point de saturation qui ne lui permet plus d'accueillir de nouveaux réfugiés sans une rupture d'équilibre pour son corps social. La limite est depuis longtemps dépassée chez nous<sup>1</sup>. » Cette déclaration de juillet 1938 est de Henry Bérenger, chef de la délégation française à la Conférence internationale d'Évian destinée à venir en aide aux réfugiés juifs allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Elle fait étrangement écho à l'affirmation du premier ministre français Manuel Valls en février 2016 concernant l'Europe : « Nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés<sup>2</sup>. »

La façon dont l'Union européenne gère la crise migratoire actuelle rappelle étrangement l'attitude des démocraties des années 1930 face à l'afflux des réfugiés. Les dirigeants d'alors et leurs opinions publiques craignent que les réfugiés n'accaparent les emplois et déstabilisent leurs économies encore fragiles – la Crise de 1929 est passée par là. Certains redoutent aussi que des espions nazis se cachent parmi ses réfugiés, vu la menace omniprésente de la guerre. Les mentalités semblent ne pas avoir évolué depuis. Une récente campagne du Ciré<sup>3</sup> (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) vise d'ailleurs à casser les préjugés affirmant que « Les migrants sont un danger pour notre économie », « Les migrants viennent prendre l'emploi des Belges » ou encore « Parmi les réfugiés, il y a des terroristes et des criminels. » Même si la situation est complètement différente, il est difficile de ne pas faire de comparaison avec les années 1930.

### **La protection des réfugiés au cours l'entre-deux-guerres**

Aujourd'hui, si les réfugiés sont – en théorie – mieux protégés, c'était loin d'être le cas dans les années 1930. La question de cette protection s'est posée au lendemain de la Première

---

1 Cité par Marianne Picard, *La Conférence d'Évian. Que faire des juifs en 1938 ?*, sur le site <http://www.aloumim.org.il/histoire/conference-evian.html> (consulté le 18.05.2016)

2 « "Nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés", selon Manuel Valls », in *Le Monde*, 13.02.2016, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/02/13/a-munich-l-europe-se-divise-sur-la-crise-des-refugies\\_4864911\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/02/13/a-munich-l-europe-se-divise-sur-la-crise-des-refugies_4864911_3214.html) (consulté le 18.05.2016)

3 Site du Ciré : <http://cire.be/sensibilisation/campagnes/prelugies/defense-de-nourrir-les-prejuges> (consulté le 18.05.2016)

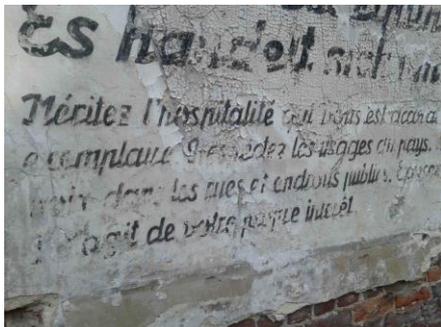
Guerre mondiale avec le découpage des empires et les changements de frontières. Près de 1,4 million de Grecs doivent quitter l'Asie Mineure pour la Grèce. Quant aux Arméniens, aux Assyro-Chaldéens – victimes de génocide – et aux Russes blancs – qui fuient la révolution bolchévique, ils prennent le chemin de l'exil sans possibilité de retour au pays. Ces réfugiés ne bénéficient d'aucun statut juridique.

Le Norvégien Fridjof Nansen, nommé en 1921 Haut-commissaire pour les réfugiés au sein de la toute récente Société des Nations, prend rapidement le problème en main. En 1922, le « passeport Nansen » est créé. Il permet aux réfugiés russes, arméniens et assyriens de quitter leur pays d'accueil et de voyager dans plus de 50 pays, entre autres, pour trouver un emploi. En 1928, un « Arrangement » accorde pour la première fois un statut juridique à des réfugiés, russes et arméniens. Ils sont dès lors protégés contre les expulsions et peuvent accéder plus facilement à un emploi.

Mais tous ces « arrangements » ne sont en fait que des recommandations faites aux États qui les appliquent... ou non. Il faut attendre le 28 octobre 1933 pour voir émerger une reconnaissance obligatoire du statut de réfugié avec la Convention relative au statut international des réfugiés. Les États signataires garantissent aux réfugiés le droit au passeport Nansen, l'accès aux tribunaux, la liberté de travail et la protection contre l'exploitation, et l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Il protège aussi les réfugiés d'un rapatriement forcé qui mettrait leur vie en danger. Cet accord ne concerne cependant que les réfugiés russes, arméniens et chaldéens.

## Les victimes du nazisme

Avec l'arrivée de Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933, de nouveaux réfugiés font leur apparition en Europe. Opposants politiques et Juifs allemands se retrouvent dans le collimateur de la dictature nazie. Des adversaires politiques du régime, qu'ils soient



*Recommandations aux réfugiés –  
Comité d'Assistance aux Réfugiés  
juifs, rue Roger Van der Weyden,  
25-27 à Bruxelles  
© Baudouin Massart*

socialistes, communistes, catholiques ou protestants, sont envoyés dans les camps de concentration d'Oranienburg et de Dachau. Dès 1933, ils cherchent asile dans les pays limitrophes de l'Allemagne, quand ils ne s'exilent pas plus loin. Les Juifs suivent le mouvement, parce que victimes de mesures discriminatoires antisémites : boycott des commerces juifs, éviction des Juifs de la fonction publique, radiation des avocats non aryens, exclusion des médecins juifs du système de l'assurance-maladie... Le mouvement migratoire prendra de plus en plus d'ampleur avec l'annexion de la Sarre en 1935, puis de l'Autriche en février 1938 (*Anschluss*), l'occupation des Sudètes le 21 octobre 1938 (à la suite des accords de Munich) et la Nuit de Cristal du 9 au

10 novembre 1938 qui vise directement les Juifs.

Pour protéger ces nouveaux réfugiés, un nouvel « Arrangement provisoire » est adopté le 4 juillet 1936 concernant le statut des réfugiés en provenance d'Allemagne. Il sera suivi le

10 février 1938 de la convention concernant le statut des réfugiés provenant d'Allemagne. Ces deux accords seront étendus aux réfugiés d'Autriche le 14 septembre 1939.

### La conférence d'Évian

Mais la convention du 10 février 1938 n'a pas réglé la situation des réfugiés. « L'afflux de ceux-ci après les événements en Europe centrale crée, pour les pays limitrophes, des problèmes qu'ils croient résoudre par la fermeture des frontières et le refoulement des étrangers<sup>4</sup>. » La situation s'aggrave et les réfugiés juifs envisagent de plus en plus un exil outre-Atlantique. Sous la pression de l'opinion publique et soucieux d'éviter un afflux de réfugiés aux États-Unis, le président Roosevelt convoque une conférence intergouvernementale à Évian du 6 au 15 juillet 1938. Objectif : trouver une solution en faveur des réfugiés provenant d'Allemagne et d'Autriche. Les délégués des 32 pays représentés expriment leur compassion vis-à-vis des réfugiés, mais multiplient les prétextes – raciaux, économiques et sociaux – pour ne pas en accepter davantage. L'antisémitisme n'est pas l'exclusivité des nazis, mais aussi le fait de pays tels la Pologne, l'Australie et les États-Unis. Les réfugiés sont aussi perçus comme des concurrents sur le marché de l'emploi et susceptibles d'entraîner un surcoût pour les programmes sociaux destinés aux plus nécessiteux.

Les ONG de l'époque tentent de faire entendre leurs voix et celles des réfugiés, en vain. Elles sont soigneusement tenues à l'écart des discussions. À la clôture de la conférence internationale d'Évian, aucune solution n'est trouvée. Les démocraties ne veulent pas des réfugiés juifs et ils n'hésiteront plus à les refouler. Ce qui permet au journal allemand *Danzinger Verposten* de proclamer triomphalement : « Nous constatons qu'on aime à prendre les Juifs en pitié tant que cette pitié alimente une agitation mal intentionnée à l'égard de l'Allemagne, mais qu'aucun État n'est disposé à lutter contre la tare culturelle de l'Europe centrale en acceptant quelques milliers de Juifs. La conférence est donc une justification de la politique allemande contre les Juifs<sup>5</sup>. »

### La fermeture des frontières, solution peu efficace

On est loin d'une telle situation actuellement. Mais les considérations d'alors ne sont pas si éloignées des préjugés actuels à l'égard des réfugiés. Et la situation reste dramatique pour les migrants. Les « bateaux » surchargés qui sombrent en Méditerranée, les cadavres échoués sur les plages, les colonnes de réfugiés, Lesbos, Lampedusa, la Jungle de Calais, ou encore le campement provisoire au parc Maximilien devant l'Office des étrangers à Bruxelles, en septembre 2015, ont montré – et montrent encore –



Camp de réfugiés, Hôtel Hara, frontière gréco-macédonienne Grèce – [Flickr.com](https://www.flickr.com/photos/14811170@N00/14811170/)

4 Betty Garfinkels, *Belgique, terre d'accueil. Problème du réfugié 1933-1940*, Bruxelles, Labor, 1974, p. 116-117.

5 Marianne Picard, *La Conférence d'Évian. Que faire des juifs en 1938 ?*, <http://www.aloumim.org.il/histoire/conference-evian.html>

l'ampleur de la crise migratoire qui touche l'Europe. Le 22 décembre 2015, l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) et le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) fait état de 1 005 504 entrées de migrants en Europe – causées entre autres par la guerre en Syrie –, par voies maritimes et terrestres<sup>6</sup>.

Pour gérer les flux de migrants, l'Union européenne s'est dotée en 2005 de Frontex, une agence intergouvernementale qui a pour mission de surveiller les frontières extérieures de l'Europe<sup>7</sup>. L'action de cette agence est toutefois de plus en plus critiquée par nombre d'ONG (Amnesty, Human Rights Watch., Ciré<sup>8</sup>...) et le HCR qui dénoncent son non-respect des droits fondamentaux, la semi-privatisation de l'organisme et son caractère paramilitaire.

Avec la crise migratoire de 2015<sup>9</sup>, la position européenne s'est encore raidie. Si tous les États-membres s'accordent sur le fait qu'il faut faire quelque chose, la solution se limite de plus en plus à fermer les frontières, comme l'a montré l'apparition des murs de barbelés pour fermer la route des Balkans. L'accord passé entre l'Europe et la Turquie le 18 mars 2016 montre aussi une volonté de reculer un peu plus loin les frontières. Avec pour conséquence, parfois, de repousser les réfugiés dans les bras de leurs bourreaux. Un peu comme dans les années 1930...



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.*

*À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.*

*Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.*

6 « Le cap du million de migrants arrivés en Europe en 2015 a été franchi », in *Le Monde*, 22.12.2015  
[http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/12/22/le-cap-du-million-de-migrants-arrive-en-europe-en-2015-a-ete-franchi-lundi\\_4836542\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/12/22/le-cap-du-million-de-migrants-arrive-en-europe-en-2015-a-ete-franchi-lundi_4836542_3214.html) (consulté le 26.05.2016)

7 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Frontex> (consulté le 26.05.2016)

8 « L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente », in *Agir par la culture*, décembre 2015,  
<http://cire.be/publications/analyses/l-europe-est-en-guerre-contre-un-ennemi-qu-elle-s-invente> (consulté le 26.05.2016)

9 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise\\_migratoire\\_en\\_Europeces](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_migratoire_en_Europeces) (consulté le 26.05.2016)